



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG. 379/10
10 juin 2013

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion des Points focaux du MED POL

Barcelone (Espagne), 18-21 juin 2013

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU MED POL

Les délégués sont priés d'apporter leurs documents en séance

Table des matières

Préambule

Thème I : Gouvernance

Prestations I.1, I.2, I.3

Thème IV : Contrôle et réduction de la pollution

Prestations IV.1 et IV.2

Thème VI : Changement climatique

Prestation VI.3

Annexe :

Tableaux I.1; I.2; I.3

Tableaux : IV.1 et IV.2

Tableau : VI. 3

Préambule

Le présent document résume les activités que MED POL propose de mettre en œuvre au cours du biennium 2014-2015 dans le cadre du programme de travail du PAM sur les trois thèmes suivants : Gouvernance, Contrôle et prévention de la pollution et Changement climatique. Une note explicative fournit, pour chaque prestation, des informations sur ce qui justifie les principales activités proposées et leurs attentes.

Il est important de souligner que le programme de travail de MED POL proposé :

1. s'aligne entièrement au programme de travail du PAM et qu'il est axé sur la mise en œuvre en priorité du Protocole « tellurique » et des plans régionaux pertinents, ainsi que des Protocoles Immersions et Déchets dangereux ;
2. prend en compte la décision de la 27^e session du Conseil d'administration du PNUE qui s'est tenue du 18 au 22 février 2013 à Nairobi, au Kenya
 - *invite les parties à utiliser les conventions relatives aux mers régionales et les plans d'action en tant que plateformes pour la mise en place d'Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;*
 - *suggère l'avancée des six orientations stratégiques mondiales pour les mers régionales (2013-2016), dont la mise en œuvre des Protocoles sur la pollution terrestre et les domaines de partenariats de base sur la gestion des eaux usées, les déchets marins et les éléments nutritifs dans l'AMP, et des capacités renforcées, pour améliorer les connaissances et les tendances mondiales sur l'état de l'environnement marin.*
3. prend en compte d'autres atouts internationaux importants tels que :
 - a) *l'accord pour ouverture à signature de la convention mondiale juridiquement contraignante sur le mercure ;*
 - b) *Rio+20 et les rapports du Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer (2012 et 2011) qui identifient les plastiques et les éléments nutritifs provenant de l'enrichissement comme des problèmes émergents méritant l'attention mondiale.*

Thème I : Gouvernance

Prestation 1.1 Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de la responsabilité institutionnelles

Les principales activités proposées dans le cadre de cette prestation sont :

La réunion des Points focaux du MED POL en 2015 pour examiner les avancées et avaliser le programme de travail pour 2016-2017.

De plus, étant donné la nature spécifique des activités de surveillance du MED POL, il est nécessaire que des experts nationaux, conjointement aux Points focaux, révisent régulièrement les aspects scientifiques et techniques mais également institutionnels et participatifs de ces activités. Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche écosystémique, il était convenu de former un groupe de travail de surveillance intégrée avec les experts couvrant ses différents aspects, le Secrétariat, propose que le groupe d'experts de surveillance actuel du MED POL se charge des tâches relatives à la composante pollution du programme de surveillance intégrée afin de veiller à prendre pleinement connaissance du travail déjà effectué. Ainsi, tous les efforts seront mis en œuvre pour organiser des réunions consécutives ou à session mixte pour renforcer l'efficacité et réaliser des économies.

La gouvernance et la coopération régionales avec des partenaires régionaux et mondiaux se sont améliorées en ce qui concerne la protection de la mer Méditerranée et sa région côtière contre la pollution provenant de sources et activités terrestres. Les principaux partenaires stratégiques et programmatiques du MED POL sont décrits dans le programme de travail pour chaque prestation : les composantes du PAM (CAR/PP, INFO RAC, CAR/ASP et Plan Bleu, PAM/PNUE des Mers régionales (axé sur les débris marins et les éléments nutritifs), les Secrétariats du Protocole de Londres sur les Immersions, les Conventions de Bâle et de Stockholm, l'ONUDI (pollution industrielle), l'UPM, la BEI, (axée sur la mise en œuvre des projets PAN/PAS, PEM 2020, les groupes de travail de DCSM sur le module : Pollution et débris (BEE, cibles, programmes et mesures), travail de la CE/DCSM sur le module de suivi intégré, le JRC, les Réseaux de communauté scientifique méditerranéenne, la CIESME, et plusieurs projets de recherche financés par l'UE abordant la pollution des régions côtières et marines et la mise en œuvre de la DCSM en Méditerranée, ainsi que les organisations non gouvernementales se concentrant sur les questions de pollution avec une attention spéciale sur les débris marins.

Prestations 1.2 Comblent les écarts de mise en œuvre : soutien aux Parties Contractantes pour atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone, les Protocoles et les stratégies adoptées

Au cours du prochain biennium, les priorités se concentreront sur la formulation/mise à jour des politiques aux niveaux régional et national, dont l'élaboration d'un certain nombre d'instruments réglementaires et politique visant à faciliter la mise en œuvre du Protocole « tellurique », outre des mesures juridiquement contraignantes et des chronogrammes (plans régionaux), des Protocoles Immersions et Déchets dangereux, en vue d'une cohésion totale avec l'approche écosystémique.

Mise à jour des politiques régionales sur le contrôle et l'évaluation de la pollution

Le mandat pour la mise en œuvre de la Phase IV du MED POL s'achève en 2013. Le programme de travail sur cinq ans du PAM, adopté en novembre 2009 par la 17^e CdP, se clôturera en 2014. Pour combler les écarts et couvrir le prochain biennium, il a été proposé d'étendre le mandat de la phase IV du MED POL jusqu'à fin 2015.

Le document UNEP(DEPI)MED WG.397/5 « Mise en œuvre des politiques et mesures de réduction de pollution en cohérence à l'approche écosystémique » contient plusieurs recommandations relatives à la portée de travail du MED POL dans les années à venir. Dans l'attente des débats et décisions sur cette question par les Points focaux de MED POL qui se tiendront lors de la présente réunion, l'abord des thèmes politiques suivants sont proposées pour le prochain biennium :

a) Suivi de la détermination du BEE de l'EcAp et des objectifs relatifs au module : Pollution et Détritus en vue de s'accorder sur les valeurs quantitatives pour les tendances convenues ou de s'accorder sur les valeurs quantifiables limites.

b) Finalisation en étroite collaboration avec le CAR/ASP et REMPEC du programme de suivi intégré de l'EcAp recouvrant tous les compartiments environnementaux (pollution, biodiversité,...)

c) Faciliter la mise en œuvre du Programme de Mesures et des délais (Plans régionaux) dans le cadre de l'article 15 du Protocole « tellurique »

- Préparation par le CAR/PP et MED POL de « feuilles de route de mise en œuvre » et de « programmes d'assistance » pour les plans régionaux en vue de s'assurer que les projets et programmes en cours tels que MedPartnership, Switch Med, H2020 MEP, MEHSIP, les projets pertinents de l'UPM et ONUDI contribuent le plus possible à leur mise en œuvre.
- Le CAR/PP, en collaboration avec le MED POL, procédera à une analyse des politiques du SAP MED et des Plans régionaux afin de proposer des méthodes et des moyens de redimensionner la CPD et si nécessaire de suggérer toute modification le cas échéant.

d) Autres thèmes politiques

Le projet de l'UE, SWIM, MED POL et le Plan Bleu prépareront un document d'orientation sur les politiques de dessalement en région méditerranéenne.

e) Mise à jour des Plans d'action nationaux (PAN) sur le Protocole « tellurique »

La 15^e CdP, qui a eu lieu à Almeria, Espagne, en 2008, a été la première réunion des Parties contractante à signaler le besoin de mettre à jour les PAN adoptés par les Parties en 2003-

2005. Ce besoin a été mis en évidence par les constatations et recommandations de l'évaluation de leur mise en œuvre en vue de prendre pleinement en compte la mise en œuvre entière des objectifs du PAS MED, l'engagement à l'origine des Plans régionaux et des cibles de l'EcAp. La mise à jour des PAN sera facilitée par les résultats des travaux menés dans le cadre de l'évaluation de PAN/PAS en 2012-2013 en coopération avec les pays, l'UPM et la BEI. Ces résultats devraient être correctement utilisés par les pays respectifs dans la mise à jour de leur PAN, en particulier leurs investissements afin de refléter les besoins des composantes et de développement et d'actualisation politiques et réglementaires.

f) Renforcement des systèmes d'inspection

La réunion normale du Réseau sur le respect des obligations et la mise en application aura lieu en 2014. Elle se concentrera sur les indicateurs de respect et de mise en application des obligations d'élaboration de rapport par les pays, suggérant des activités spécifiques pour la mise en œuvre de ces indicateurs, et élargira les expériences recueillies dans le cadre du Protocole « tellurique » aux autres Protocoles de la Convention de Barcelone. La formation régionale sur l'utilisation d'instruments de contrôle de respect, comme la corrélation entre les objectifs de qualité écologique (OQE) et les valeurs limites d'émission (VLE), sera également co-organisée. Certaines activités nationales sur les inspections sont prévues en 2014 dans le cadre du projet MedPartnership.

g) Mise en place des Protocoles Immersions et Déchets dangereux

Les amendements de 1995 au Protocole Immersions ne sont pas encore entrés en vigueur car une ratification supplémentaire demeure nécessaire. En cas de prochaine entrée en vigueur, le Secrétariat propose de :

- préparer, conjointement au Protocole de Londres sur les Immersions, des lignes directrices nationales de mise en œuvre et sous réserve de disponibilité de financement externe, d'organiser un atelier commun pour des besoins de formation ;
- harmoniser l'établissement de rapports techniques, le cas échéant ;
- mettre à jour et publier en ligne les directives méditerranéennes sur les matériaux géologiques inertes et de dragage en vue de les rendre plus accessibles aux utilisateurs (considérer également la question des détritiques marins si nécessaire) ;
- suivre la question de la finalisation de l'évaluation des risques du piégeage du CO₂ dans les sous-structures géologiques marines.

Selon la disponibilité des fonds, le Secrétariat assistera les pays dans la mise en œuvre du Protocole Déchets dangereux en coopération avec le CAR/PP et les Conventions de Bâle et de Stockholm en tenant compte de l'ASGIPC. Au niveau politique, un suivi renforcé des questions abordées par ces conventions permettra un meilleur alignement au travail de MED POL et aux activités conjointes aux niveaux régional, sous-régional et national comme il se doit.

Prestation 1.3 Gestion et communication effectives des connaissances et informations

1. Les bases de données du MED POL (sur les sources et les niveaux de pollution) sont régulièrement alimentées et mises à jour par la soumission de nouvelles données par les pays. Avec l'assistance d'INFO/RAC, les deux bases de données ont été intégrées au système d'informations du MED POL appartenant au système d'informations du PAM. Le système d'informations du MED POL est également complété d'un SIG. En 2013, le système d'informations sur les niveaux de pollution est devenu opérationnel et des travaux ont été réalisés pour la mise en place du système d'informations sur les sources de pollution en 2014. Les futures activités envisagent :
 - *de maintenir et d'actualiser en continu les bases de données du MED POL (surveillance et BBN, Protocoles Tellurique, Immersions et Déchets dangereux), des bases de données techniques (de les rendre plus accessibles aux utilisateurs, d'y ajouter de nouvelles fonctions et des outils d'évaluation à l'échelle régionale, sous-régionale, nationale et locale, par secteur, substance, objectif écologique, indicateurs EcAp et les obligations de rapport si nécessaire) ;*
 - *de valider et de mettre à l'essai des deux composants du système d'informations de MED POL si besoin est ;*
 - *d'étendre le système d'informations pour soutenir le programme de suivi intégré du PAM et tous les indicateurs de l'EcAp pour lesquels le BEE et les cibles ont été développées et accordées ;*
 - *d'assurer l'interconnexion entre la NBB et le RRTP européen pour éviter toute superposition et maximiser les résultats ;*
 - *de contribuer à mettre à jour le site web du PAM en ce qui concerne les politiques de réduction de la pollution et autres questions relatives ;*
 - *de développer et de mettre en place deux types de logiciels pour l'utilisation publique par toutes les parties prenantes en ce qui concerne les entrées de nutriments à partir des cours d'eau et de corrélérer les VLE et les OQE (BEE et cibles) (suivi des activités de MedPartnership)*

2. Diverses publications seront lancées et/ou distribuées pendant le prochain biennium principalement grâce au soutien de financement externe. Les travaux seront accomplis conformément à la stratégie d'informations et de communication du PAM et du projet MedPartnership.
 - *Publication du rapport de mise en œuvre PAN/PAS 2003-2013*
 - *Rapport commun AEE/PNUE-MED POL sur l'avancement de la mise en œuvre de H2020 sur la dépollution de la Méditerranée*
 - *Publication du rapport : Le RRTP dans les expériences et défis de la Méditerranée*

3. Publication de sensibilisation publique sur les déchets marins en étroite en coopération avec le projet Marlisco

Thème IV : Prévention et contrôle de la pollution

Prestation 4.1 Alerte précoce de pollution (déversements, substances dangereuses)

Évaluation et surveillance

L'évaluation de la pollution ci-dessous démarrera et sera finalisée sur la période 2014-2015

1. Suivi du bilan national de polluants de 2013 avec données actualisées et analyses de tendances
2. Évaluation des indicateurs de progrès de H2020
3. Mise à niveau des fiches analytiques d'indicateurs de pollution du MED POL (avec priorité sur les indicateurs de pollution relative à l'EcAp)
4. Élaboration du système de suivi en place pour suivre la mise en œuvre des PAN par des indicateurs
5. Suivi de l'évaluation des tendances temporelles des éléments nutritifs et des polluants dans l'environnement marin
6. Suivi du travail pour déterminer au besoin les valeurs de critères d'évaluation environnementale (CEE) /bases
7. Évaluation des équipements de pêche perdus et abandonnés en Méditerranée
8. Évaluation de l'impact environnemental des méga-usines de dessalement sur l'environnement marin en Méditerranée

Conformément aux dispositions du Protocole « tellurique », les Parties seront tenues d'organiser une surveillance de pollution marine et de la mettre en œuvre, et d'en communiquer les résultats au Secrétariat. La mise en œuvre régulière de la surveillance chimique est essentielle pour l'évaluation de l'état et des tendances de pollution et continuera à être soutenue par le Secrétariat par la fourniture de petits équipements, de matériels, d'assistance d'experts et de formation.

Le suivi de la pollution se voit même renforcé avec l'application de l'approche écosystémique. Le BEE et les objectifs pour l'OE sur l'eutrophisation rendra obligatoire le suivi d'un ensemble de paramètres de nutriments.

En ce sens, une importance primordiale sera accordée pour renforcer le contrôle de qualité des données. Le téléchargement en ligne des données de surveillance vise à renforcer le programme d'assurance de qualité de données couvrant les paramètres chimiques, l'eutrophisation et la surveillance biologique. Les trois programmes de surveillance seront considérés comme obligatoires pour tous les laboratoires participants. Dans ce contexte, les accords actuels avec l'AIEA (surveillance chimique, l'Université d'Alexandrie (surveillance biologique) et QUASIMENE (eutrophisation) seront révisés, optimisés et seront plus directement reliés aux services/prestations.

Mise en œuvre de l'approche écosystémique au niveau national

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique par PAM, de nombreuses activités seront menées par le MED POL. Parallèlement à la préparation d'un nouveau programme de surveillance intégré, des étapes seront effectuées pour préparer la future mise en œuvre du nouveau programme.

À cette fin, au cours du biennium 2014-2015, et en étroite coopération avec tous les CAR concernés, le MED POL préparera une évaluation des besoins nationaux pour la mise en œuvre du nouveau programme et concevra un programme de renforcement des capacités à mettre en place à l'avenir.

- *Les travaux se poursuivront en ce qui concerne les objectifs de l'EcAp pour le BEE du module : Pollution et Détritus en vue de suggérer certaines CAE pour un nombre de contaminants.*
- *Le travail pour la préparation et le lancement des activités relatives au prochain programme de suivi au niveau national comprenant la majorité du financement, sera menés dans le cadre du partenariat pour l'application de l'approche écosystémique et prévoit l'engagement d'experts nationaux et l'organisation d'un nombre de réunions avec les Points focaux pour débattre et s'accorder sur la marche à suivre.*

Prestation 4.2 Faibles taux de pollution dans l'environnement marin et côtier de Méditerranée

Lors du prochain biennium, avec le soutien de MedPartnership, plusieurs projets de démonstration SWITCH seront lancés ou se poursuivront :

1. Avec le soutien financier du MedPartnership, quatre projets de démonstration sur la gestion des lubrifiants, du phosphogypse, des tanneries et des batteries de plomb seront lancés en Algérie, en Tunisie, en Turquie, voire également en Syrie en 2014, et ils devraient s'achever d'ici la fin de l'année de la phase IV. Pendant 2014, MED POL aidera ces pays à rendre les résultats des phases 1,2, et 3 exploitables grâce à des prestations d'assistance juridique et technique et à l'organisation d'ateliers nationaux et les ateliers sous-régionaux.
2. Le projet pour l'élimination non polluante de BCP à mettre en œuvre dans quatre pays (Albanie, Bosnie et Herzégovine, Égypte et Turquie) entre une phase cruciale. Après les travaux (dont un inventaire), l'évaluation sophistiquée de la gestion des BCP dans chaque pays et la préparation d'un plan concret d'élimination compléteront les opérations d'élimination d'ici 2014.
3. Avec le soutien du projet de démonstration SWITCH de l'UE, et le PEM H2020, le CAR/PP en coopération avec MED POL soutiendront la mise en œuvre d'instruments de CPD, les MTD et les MPE, et l'ONUDI appliquera TEST dans plusieurs PME pour renforcer la performance environnementale et économique. Les Plans régionaux auront la plus grande priorité.
4. Les négociations sont en cours avec le PAM pour soutenir la mise en œuvre de deux projets pilotes sur les débris marins.
5. Plusieurs pays ont exprimé leur intérêt pour l'expansion de la couverture du projet RRTP. Avec la fin de la collaboration et du soutien du CIS-ONUDI, MED POL a renforcé la coopération avec l'AEE et le travail pour établir les RRTP dans 5 pays méditerranéens dans le cadre du projet ENPI SEIS South. Ce projet devrait se poursuivre dans le prochain biennium et sera idéalement élargi. MED POL sera prêt à préparer la RRTP dans les autres pays, dont les pays des Balkans si les ressources externes seront disponibles
6. Un certain nombre de lignes directrices devront être actualisées dans le cadre du MedPartnership et du projet Switch comme
 - les lignes directrices et les meilleures pratiques sur la gestion des lubrifiants;
 - les lignes directrices sur la gestion des accumulateurs au plomb;
 - les meilleures pratiques sur la gestion de phosphogypse;
 - l'actualisation des lignes directrices sur la pollution industrielle du secteur alimentaire par les instruments de CPD.

Il est nécessaire d'établir des priorités la préparation/mise à jour d'un nombre de directives offertes dans le projet de plan régional sur les débris marins.

7. Dans le cadre de la mise en œuvre du calendrier de l'EcAP, il a été proposé d'entreprendre 3 sites pilotes et de réviser les mesures existantes déjà appliquées, et d'identifier toute nouvelle mesure pour atteindre le BEE. Les domaines pilotes (problématiques) seront définis et proposés par les pays.

Thème VI : Changements climatiques

Prestations 6.3 Évaluer et offrir des informations pour réduire les impacts environnementaux négatifs des stratégies et technologies d'adaptation (les fermes éoliennes, l'énergie océanique, le captage et le stockage du carbone)

Au cours du prochain biennium, en raison des limitations financières, la proposition est de soutenir les activités du projet SWIM (les activités nationales et régionales) s'assurant que le secteur environnemental est totalement impliqué dans les activités de projet.

De plus, en ce qui concerne les cours de formation nationaux sur le fonctionnement, la gestion et la réutilisation des effluents traités des usines de traitement des eaux usées, les efforts ont été réalisés pour obtenir une synergie avec le projet européen SWIM afin de d'assurer que les activités de renforcement des capacités utilisent les indicateurs de conformité de MED POL pour le fonctionnement et l'entretien des usines de traitement des eaux usées. Ils devraient être intégrés au programme dans l'objectif de préserver la réutilisation des effluents traités.

En ce qui concerne le dessalement, le travail se concentrera, en coopération au projet européen SWIM, sur l'actualisation des lignes directrices de dessalement adoptées en 2003 par les Points focaux du MED POL.

